

Image not found or type unknown



RACHAT de parts d'un BIEN en INDIVISION

Par **SINQUIN Tiffany**, le **25/09/2018** à **11:15**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un bien en indivision (50%), je souhaite racheter la part de mon copropriétaire.

Les frais de notaires vont-ils être calculé sur 50% ou à la totalité de la valeur du bien ?
pour info le bien est un appartement d'une quinzaine d'année d'environ 110.000€

Merci pour vos réponses.

Bonne journée

Tiffany

Par **Visiteur**, le **25/09/2018** à **17:22**

Bonjour

Sur la valeur rachetée, bien entendu.